

Address by M. Levi Sandri,  
President of the Social Affairs Group of  
the Commission of the European Economic Community,  
to the 46th International Labour Conference in Geneva,  
on 14 June 1962

-----

Mr. Chairman, ladies and gentlemen,

Ever since the European Economic Community came into being its Commission has welcomed every opportunity to attend your conference and to delegate one of its members to it. The close and friendly co-operation which has grown up between the International Labour Organisation and the Commission has even enlarged its scope since this time last year when I first had the honour to take part in your deliberations.

Needless to say the Commission follows with the liveliest interest the proceedings of the International Labour Conference which, reflecting as it does the social situation throughout the world, sets up ripples that travel out in all directions. Each year your Director General's annual report is awaited with renewed interest, thanks to the scrupulous accuracy with which it sets out the major problems of economic and social development in every country.

This year you have mainly addressed yourselves to the social aspects of retirement and the normal span of a working life - and indeed this is a matter of the first importance.

We in the European Economic Commission are bound to devote a good deal of attention to this issue because in the drive toward social and economic betterment that goes hand in hand with the gradual establishment of the Common Market, we are constantly having to face it. It is no mere chance that the effects on social insurance of the ageing of the population should figure prominently on the programme for the European Conference on Social Security to be held by the Commission of the EEC, with the co-operation of the High Authority of the ECSC and the Commission of Euratom at the end of the year. In this connection I am glad to inform the Conference of the very valuable help the ILO is giving the Commission of the European Economic Community in the form

.../...

of documentary material.

In a community whose population in 1961 has again increased by nearly 2 million from 170 to 172 million, and in which both the birth-rate and the average expectation of life are increasing so that the youngest and the oldest age groups have to be supported by a much more slowly expanding working population, we have to reconcile the simultaneous and conflicting demands of making the maximum use of the available labour force whilst at the same time endeavouring to promote the trend towards shorter working hours and a higher school-leaving age, typical of social progress in our age.

This being so the problems bound up with making the best use of older workers, and keeping in active employment those age groups which have passed the normal retiring age, are of particular interest to the Commission. We shall be sure to derive great profit from the Director General's report, so full, so cogent and so rich in human warmth, as well as from the conclusions that will emerge from your debates on the subject.

o

o o

There is no doubt that of all the aspects of the problem to which Mr. Morse has referred, that of the rehabilitation and retraining of older workers is proving particularly troublesome in the six Community countries. The Commission is fully aware of this and proposes to seek a solution in the wider setting of the action it is planning for the second stage of the Common Market, with a view to working out a common policy in respect of vocational training.

The agenda of this 46th Conference shows that in various sectors of social policy the preoccupations of the ILO are the same as ours :

.../...

I mean, vocational training, equal treatment for nationals and non-nationals, working hours, and so on ....

I hasten to add that this convergence of interests is far from fortuitous. It is the result of the European Commission's clearly avowed intention to give its work in stimulating economic progress a slant towards the social aspirations which have evoked a ready and generous response from the International Labour Organisation.

If we review the achievements of the six EEC countries in the social field by the end of the first stage of the Common Market, we find proof that the Community policy is capable of overcoming those labour problems which affect man most : very full employment and what is now an insignificant amount of unemployment, a rise of real wages generally far exceeding that of the cost of living, and shorter working hours - these are the most outstanding credit items in the social balance-sheet. But progress has been made in many other ways as well, either through legislation or by way of contractual arrangements between the two sides of industry, or again by spontaneous action in which it would be very perverse not to see the beneficial effects of the establishment of the Common Market. To mention only essentials, I should say that there are four main principles governing these activities. In the first place there is a growing tendency to look at employment and income from a regional point of view, though of course in a national and Community setting. Secondly, the aim is to raise school-leaving age and improve vocational training facilities and methods. Thirdly, we intend to adumbrate a tentative income policy, to be agreed in fairly formal terms at the highest level by all the interested parties, with a view to a closer general co-ordination of the allocation to social ends of the fruits of economic growth. Fourthly, we shall gradually broaden the scope of social security to embrace the entire population, and at the same time strive towards a relative improvement of certain cash benefits, especially old-age pensions.

The balance-sheet clearly shows, then, how justified we are in rejecting certain criticisms which, though belied by the facts, have cast doubts on the welfare aspects of economic integration among the six countries, whose peoples are its conscious protagonists and its first and most immediate beneficiaries. Our close co-operation with the free trade unions in all six countries is the best possible guarantee of this.

The Commission, which has well-defined responsibilities for social policy under the Treaty of Rome, is not merely content to note with satisfaction that the economic boom is bringing about a continuous and rapid rise in employment and in the standard of living, and is sufficiently clearcut to create an atmosphere in which governments and both sides of industry are more inclined to pay heed to certain deep-rooted demands of justice, equilibrium and progress. The Commission also does its utmost to utilize the means at its disposal under the Treaty of Rome to assist the Member States achieve more swiftly and more surely the objectives of harmonious progress which the Treaty has assigned to them.

been

Most of these means have by now /made available. First and foremost, the regulation establishing equal statutory employment rights in the six countries, irrespective of nationality, is now in force for the workers of the Community. They can now take up any actual offer of employment for which they may be qualified. The Commission has no wish to encourage migration or to favour the concentration of manpower in industrial areas. On the contrary, what it wants is to facilitate wherever possible through regional economic development the flow of capital and investment of all kinds to areas where there is under-employment. But the free movement of labour in itself - and I repeat that a genuine offer of employment must first have been made - will tend to level wages upwards whilst giving under-employed labour that can be more efficiently used elsewhere a chance to get into the circuit of a modern economy by way of migration. I should like to add that freedom of movement seems to me a superlative way of developing a Community spirit; in the employment and labour context it establishes one aspect of a common European nationality which - it is our ardent hope - will become a reality before long in other spheres of private and public law.

The Commission has of course also given thought to the social security of migrant workers and has produced some concrete results for which it is partly indebted to the ILO. Regulations Nos. 3 and 4 on this subject have been in force since 1959 and the number of workers benefiting from them is at present about 700 000 or, including their dependents, some 1 700 000 persons; the transfers of benefits of all kinds based on these regulations at present amount to some \$ 40 million all told.

Vocational training is another important aspect of the Commission's policy. The general principles for putting into practice a common policy on vocational training in the six countries will be adopted by the end of the year. In this connection the Commission is happy that the International Vocational Training Information and Research Centre has been set up under the auspices of the ILO and has taken up its work; incidentally, the Commission has been one of the Centre's active members since 1961.

Naturally this policy on vocational training is mainly focused on the short or medium term. But the European Social Fund, whose first grants have just been awarded, has the function of promoting the mobility of unemployed or under-employed workers from one district or occupation to another.

It is in these three directions, then - freedom of movement, vocational training and assistance from the Social Fund - that the Commission is pursuing its twofold aim of combating unemployment and the wasteful use of manpower and at the same time supplying the economy with the more highly skilled labour it needs.

Finally, there obviously had to be harmonization and co-ordination as required by Article 117 of the Treaty, which first proclaims "the necessity to promote improvement of the living and working conditions of labour so as to permit the equalisation of such conditions in an upward direction" and then goes on to say that "such development will result not only from the functioning of the Common Market which will favour the harmonization of social systems, but also from the procedures provided for under this Treaty and from the approximation of legislative and administrative provisions". The Commission has already taken this harmonization in hand and it will be the main topic for discussion at the European Conference on Social Security to which I have already referred. But the Commission's action to ensure the harmonization of social systems will not be confined to the social security sector. Close co-operation with the Member States and the employers' organizations as well as the trade unions is also developing on the question of working hours, the protection of young persons and women and on wages and collective bargaining. European collective agreements, on the lines of framework legislation, should not be beyond reach.

But in the social policy field the Commission has done more than just wield a number of specific instruments. It has also forged permanent links of co-operation and worked out a truly social concept of the Europe we are building.

In fact this is true of the Commission's work even beyond the confines of Europe; what the European Development Fund is doing for the associated overseas states is not only of an economic, but also of a social, character.

Only last year I was able to speak to you of the importance which we attach to the social function performed by this Fund. Since then its work has gone ahead and at 30 April 1962 no fewer than 145 social projects had been approved for a total outlay of \$130 million. These projects cover a variety of fields, such as public health, building, town and country planning - or in other words, what we call social infrastructure - but a large proportion of them, nearly half in fact, has a direct bearing on education and vocational training.

If we look now at what share of the European Development Fund's activities is devoted to social purposes, we shall find that at present they account for 43% of its commitments as against 5% for the economic sector.

In another context, the interest shown by the governments of the associated states in the first 1960/1 scholarship programme, complied with the EEC's determination to do more to meet the urgent requirements of these states for managerial personnel, has led the Commission to extend the range of its work in the field of training. As a result, 350 scholarships were awarded in 1961, as against 70 in the preceding year. For the academic year 1962/3 the programme proposed will probably comprise 1 000 scholarships.

.../...

The new convention which we are at present negotiating with our African associates will certainly put us in a position to press on with the action already begun for raising economic and social standards in these new states.

o o

Ladies and gentlemen, it will always be to the credit of the ILO to have blazed the trail for social progress in most parts of the world. I do not think it would be claiming too much to say that in the present world the EEC has become a pole of economic and social development that will activate greatly improved working conditions, and indeed living conditions, for workers beyond the frontiers of the six founder countries and even beyond the confines of Europe. When all is said and done, social justice is, for you and for us, the first and last aim of all we are endeavouring to achieve.

-----

Discours prononcé par M. Levi Sandri,  
Président du Groupe des affaires sociales  
de la Commission économique européenne, à la  
46ème Conférence internationale du travail,  
le 14 juin 1962 à Genève

---

Monsieur le Président,  
Mesdames,  
Messieurs,

Depuis la création de la Communauté économique européenne, la Commission a toujours saisi avec plaisir l'occasion d'être présente aux travaux de votre conférence et de déléguer auprès de vous un de ses membres. La collaboration étroite et amicale qui s'est instaurée entre l'Organisation internationale du travail et la Commission s'est encore étendue depuis l'année dernière où, à pareille époque, j'ai eu l'honneur de participer pour la première fois à vos discussions.

Il est évident d'ailleurs que la Commission suit avec le plus vif intérêt le déroulement de la Conférence internationale du travail qui constitue, chaque année, un événement aux profondes résonances, puisque s'y reflète l'évolution même de la situation sociale dans le monde. Le rapport annuel de votre Directeur général est attendu chaque année avec un intérêt toujours renouvelé qui s'explique par la rigueur avec laquelle sont traités dans un tel document les problèmes majeurs que le développement économique et social pose à tous les pays.

Chaque année, c'est au problème des aspects sociaux de l'âge de l'emploi et de la retraite que vous vous êtes particulièrement attachés, et en effet l'importance en est primordiale.

Nous mêmes, à la Commission économique européenne, devons apporter à son étude la plus grande attention puisque, dans l'œuvre de promotion sociale et économique que constitue la réalisation progressive du Marché commun, nous nous trouvons constamment confrontés avec ce problème. Et, ce n'est pas un hasard que dans le programme des travaux de la conférence européenne sur la sécurité sociale (que la Commission de la C.E.E. organise pour la fin de l'année, avec la collaboration de la Haute Autorité de la C.E.C.A. et de la Commission de l'Euratom), une attention particulière sera accordée aux conséquences de l'accroissement de la longévité sur la sécurité sociale. Et, à ce propos, je suis heureux de pouvoir donner acte à la

.../...

conférence de l'aide si appréciable que le B.I.T. fournit à la Commission de la Communauté économique européenne en mettant à sa disposition une précieuse documentation.

Dans une Communauté dont la population s'est encore accrue en 1961 de près de deux millions d'habitants, s'élevant ainsi de 170 à 172 millions, dont la natalité comme la longévité s'accroissent et dont les groupes d'âge les plus jeunes et les plus âgés sont ainsi à la charge d'une population active en accroissement beaucoup plus lent, il s'agit pour nous de concilier l'exigence simultanée et contradictoire d'utiliser au maximum la capacité de travail disponible, tout en s'efforçant de promouvoir cette tendance à la réduction de la durée du travail et au prolongement de la scolarité que caractérise aujourd'hui le progrès social.

Dans ces conditions, les problèmes connexes à l'utilisation optimale des travailleurs âgés ainsi qu'au maintien en activité des classes de la population qui ont dépassé l'âge normal de la retraite revêtent un intérêt particulier aux yeux de la Commission européenne, qui ne manquera pas, évidemment, de tirer le plus grand profit du rapport exhaustif, concret et si riche de chaleur humaine du Directeur général, ainsi que des conclusions du débat auquel il donnera lieu.

◦ ◦ ◦

Il n'y a pas de doute que, parmi les divers aspects du problème évoqué par M. Morse, celui de la réadaptation et de la requalification des travailleurs âgés se présente pour les six pays de la Communauté avec un caractère de très grande actualité. La Commission européenne en a pris conscience et se propose de lui donner une solution dans le cadre plus vaste de l'action qu'elle développera dans la deuxième étape du Marché commun, pour la mise en œuvre d'une politique commune de formation professionnelle.

L'ordre du jour de cette 46ème conférence montre que dans divers secteurs de la politique sociale, les préoccupations de l'O.I.T.

se confondent avec les nôtres. Il en est ainsi pour le secteur de la formation professionnelle, pour le problème de la parité de traitement entre travailleurs nationaux et non nationaux, pour celui de la durée du travail, etc...

Cette convergence d'intérêts, je tiens à le souligner, loin d'être occasionnelle et fortuite, est le résultat d'une orientation nettement affirmée, que la Commission européenne s'efforce d'imprimer à l'action qu'elle mène pour stimuler le progrès économique suivant les lignes directrices des aspirations sociales qui ont toujours trouvé un écho profond et immédiat à l'Organisation internationale du travail.

En effet, le bilan social des six pays de la C.E.E. à la fin de la première étape du Marché commun montre que la politique communautaire est apte à donner une solution aux problèmes les plus profondément humains du travail : un niveau d'emploi très élevé et un chômage désormais minime, une hausse des salaires réels l'emportant généralement de loin sur celle du coût de la vie, une durée de travail en voie de réduction, tels sont les éléments positifs les plus remarquables que laisse apparaître le bilan de l'évolution de la situation sociale de nos pays. Mais le progrès a continué de s'affirmer sur bien d'autres formes, soit par voie législative, soit par voie d'arrangements contractuels conclus entre les partenaires sociaux, soit encore sous l'effet d'initiatives spontanées sur lesquelles il serait bien difficile de contester l'influence bénéfique de l'instauration du Marché commun. Pour m'en tenir à l'essentiel, je dirais que cette activité s'inscrit dans la ligne de quatre orientations principales. Tout d'abord se manifeste à travers une tendance de plus en plus nette à envisager les problèmes de l'emploi et du revenu dans une optique régionale, encadrée naturellement dans les systèmes national et communautaire. En second lieu, elle favorise une évolution vers l'allongement de la période de formation générale des jeunes et vers l'amélioration des moyens et des méthodes de la formation professionnelle; en outre, elle va dessiner les premiers linéaments d'une politique des revenus concertés, de manière plus ou moins formelle, et au niveau le plus élevé, entre toutes les instances intéressées, en vue de mieux coordonner, dans ses lignes essentielles, l'affectation sociale des fruits de l'expansion. Enfin, elle poursuit l'élargissement progressif du champ d'application de la sécurité sociale à toutes les catégories de la population, et l'amélioration relative de certaines prestations en espèces, et notamment des pensions de vieillesse.

Un bilan, donc, qui fait clairement ressortir combien nous sommes fondés à réfuter certaines interprétations qui, à l'encontre de la réalité, ont pu mettre en doute la portée sociale du phénomène d'intégration économique des six pays d'Europe, dont les peuples sont les protagonistes conscients et les premiers et les plus directs bénéficiaires. La collaboration étroite que nous avons instaurée avec les libres organisations syndicales de nos six pays en est la meilleure garantie.

.../...

La Commission économique européenne, à qui le traité de Rome a confié des responsabilités précisées dans le domaine de la politique sociale, ne se borne pas à prendre acte avec satisfaction de ce que l'essor économique continué d'entraîner une hausse rapide du niveau d'emploi et du niveau de vie, et du fait que la nécessité de cet essor crée un climat propice à une plus large prise en considération par les gouvernements et les instances professionnelles de certaines exigences profondes de justice, d'équilibre et de progrès. En effet, elle s'efforce aussi d'allier jusqu'au bout des moyens institutionnels que le traité de Rome a mis entre ses mains pour aider les Etats membres à atteindre plus rapidement et plus sûrement les objectifs de progrès harmonieux qu'il leur a désignés.

Ces moyens sont, désormais pour la plupart, mis en place. En particulier est en vigueur le règlement qui, juridiquement institué dans les six pays la parité des droits en matière d'emploi, sans distinction de nationalité entre les travailleurs de la Communauté. Ceux-ci peuvent occuper tout emploi effectivement offert correspondant à leur capacité professionnelle. La Commission ne souhaite pas encourager les migrations et favoriser la concentration de main-d'œuvre dans des régions industrielles. Il s'agit, bien au contraire, de favoriser dans toute la mesure du possible, par le développement des économies régionales, l'apport de capitaux et d'investissements de toutes sortes dans les régions où sévit le sous-emploi. Mais la seule possibilité de circuler librement - pour autant, encore une fois, que l'emploi soit effectivement offert - va tendre déjà à uniformiser les salaires vers le haut, tout en donnant à une main-d'œuvre sous-employée et dont il est nécessaire de valoriser l'emploi, la possibilité d'entrer par migration dans le circuit de l'économie moderne. Je voudrais ajouter, au sujet de la libre circulation, qu'elle me semble un incomparable moyen de développement de l'esprit communautaire : elle constitue en effet vis-à-vis du travail et de l'emploi un premier aspect d'une nationalité commune européenne, qui sera bientôt - nous le souhaitons vivement - une réalité dans d'autres domaines du droit privé et du droit public.

Bien entendu, la Commission s'est également préoccupée du problème de la sécurité sociale des travailleurs migrants et elle est parvenue à cet égard à des résultats concrets dont elle est d'ailleurs partie prenante aux travaux du B.I.T. Les Règlements n° 3 et 4 qui régissent la matière sont en vigueur depuis 1959 et le nombre de travailleurs qui bénéficient du traitement relatif est actuellement d'environ 700.000, scindé avec leurs familles près de 1.700.000 personnes : les transports de prestations

de toutes catégories qui ont lieu sur la base de ces réglements, représentent annuellement un mouvement de fonds global d'environ 40 millions de dollars.

La formation professionnelle est un second aspect essentiel de la politique de la Commission. Les principes généraux qui permettront la mise en œuvre d'une politique commune de formation professionnelle dans les six pays, seront adoptés avant la fin de l'année. A cet égard, la Commission se réjouit de la fondation, auprès du B.I.T., du Centre international d'Information et de Recherche sur la Formation professionnelle, ainsi que des premières activités de ce centre, qui compte d'ailleurs la Commission européenne parmi ses membres participants depuis l'année 1961.

Cette politique de formation professionnelle est bien entendu tournée essentiellement vers l'avvenir proche ou à moyen terme. Le Fonds social européen, d'autre part, qui vient d'accorder ses premiers concours financiers, a pour mission de promouvoir la mobilité géographique et professionnelle des travailleurs chômeurs ou sous-employés.

Ainsi, dans ses trois directions - libre circulation, formation professionnelle, action du fonds social - la Commission s'efforce d'atteindre un double objectif, parce qu'il s'agit à la fois, de lutter contre le non-emploi ou le mauvais emploi de la main-d'œuvre, tout en donnant à l'économie la main-d'œuvre de plus en plus qualifiée que requiert son développement.

Enfin, c'est évidemment à un effort d'harmonisation et de coordination qu'il fallait songer, ainsi que l'article 117 du traité de Rome invite à le faire lorsque, après avoir proclamé "la nécessité de promouvoir l'amélioration des conditions de vie et de travail de la main-d'œuvre permettant leur égalisation dans le progrès", il juge que cette évolution résultera "tant du fonctionnement du Marché commun, que favorisera l'harmonisation des systèmes sociaux, que des procédures prévues par le Traité et du rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives". La Commission s'est déjà employée et s'emploie à cette harmonisation qui sera le principal thème de discussion à la Conférence européenne sur la sécurité sociale, que je viens d'évoquer. Mais ce n'est pas seulement dans le secteur de la sécurité sociale que va se développer l'action de la Commission dans le but de favoriser l'harmonisation des systèmes sociaux. Une étroite collaboration avec les Etats membres et avec les organisations professionnelles et syndicales se développera aussi dans le domaine de la durée du travail, dans celui

.../...

de la protection des jeunes et des femmes, dans celui des salaires, dans celui des négociations collectives: des conventions collectives européennes - des conventions cadre - ne pourraient pas constituer un objectif irréalisable.

o

o o

Le bilan actuel de l'action de la Commission européenne, en matière de politique sociale, ne se solda pas seulement par la mise en œuvre d'un certain nombre d'instruments spécifiques. Il se solda aussi par des liens de collaboration définitivement noués, et, enfin, par la naissance d'une conception résolument sociale de la construction européenne dans son ensemble.

Ceci d'ailleurs peut être dit pour l'action de la Commission au-delà même de l'Europe: l'action du Fonds européen de développement pour les Etats d'outre-mer associés n'est pas seulement d'ordre économique, mais aussi social.

J'ai déjà eu l'occasion, l'année dernière, de vous dire l'importance que revêtait à nos yeux, dans le domaine social, le rôle de ce Fonds. Depuis lors son action s'est encore développée et au 30 avril 1962, 145 projets de caractère social avaient été approuvés, pour un montant global de 130 millions de dollars: ces projets couvrent plusieurs domaines tels que la santé publique, la construction et l'urbanisme, et d'autres termes l'infrastructure sociale, mais il convient de remarquer qu'une très grande part, c'est-à-dire près de la moitié du total, a une action directe en matière d'enseignement et de formation professionnelle.

Si nous considérons maintenant la part du secteur social dans l'ensemble des interventions du FED, nous constatons qu'il représente actuellement 43 % des crédits engagés, contre 57 % pour le secteur économique.

Sur un autre plan, l'intérêt manifesté par les gouvernements des Etats associés au premier programme de bourses 1960/61, ainsi que le souci de la CEE de répondre davantage aux besoins impérieux qu'ils éprouvent en ce qui concerne les cadres professionnels, ont conduit la Commission européenne à élargir la portée de ses interventions dans le domaine de la formation: ainsi 350 bourses ont-elles été accordées en 1961, contre 70 l'année précédente. D'autre part, la Commission a proposé pour l'année académique 1962/63 un programme qui s'élèvera vraisemblablement à 1.000 bourses.

.../...

La nouvelle Convention que nous négocions actuellement avec nos alliés africains permettra sans aucun doute de développer ultérieurement l'action déjà poursuivie pour aider au relèvement des niveaux économique et social de ces nouveaux Etats.

o o

Ce sera, Messieurs, l'honneur de l'O.I.T. d'avoir frayé la voie au progrès social dans la plus grande partie du monde. Je crois qu'il n'est pas exagéré d'affirmer que, dans le monde actuel, la C.E.E. est devenue un pôle de développement économique et social qui va permettre, au-delà des six pays fondateurs, au-delà même de l'Europe, d'améliorer considérablement les conditions de travail et, tout simplement, les conditions de vie des travailleurs. La justice sociale, en fin de compte, est pour vous comme pour nous le premier et dernier objectif.